

BON-CADEAU POUR

ACTIONS(S) AU FONDS **ÉNERGIE PARTAGÉE**

Pour une énergie locale et citoyenne !



Tu participes directement à
la transition énergétique !

www.energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Bravo ! Vous êtes actionnaire du fonds Energie Partagée

Votre placement sert à des projets d'énergie renouvelable maîtrisés par des citoyens



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

Première étape : Valider votre souscription

Quelqu'un de votre entourage vous a offert une ou des actions au fonds Energie Partagée. Pour finaliser cette souscription en votre nom, il vous reste à nous renvoyer :

- le **bulletin de souscription rempli et signé** (téléchargeable sur <http://energie-partagee.org/le-fonds-citoyen/souscrire-au-fonds/>)
- la **copie d'une pièce d'identité** (recto-verso)
- un **justificatif de domicile**

Adresser ces pièces à : **Energie Partagée Investissement,**
10 avenue des Canuts, 69120 Vaulx-en-Velin

Une attestation de titres vous sera adressée.

La transition énergétique est affaire de citoyens

Partout en France, des projets sont initiés par des alliances d'habitants pour consommer moins d'énergie et produire une énergie saine, locale et responsable.

Souscrire à Energie Partagée, c'est agir auprès de ces porteurs de projets et mettre son épargne au service d'une cause essentielle : la transition énergétique.

L'argent collecté par le fonds Energie Partagée est investi dans des projets citoyens et collectifs, dans le respect de la Charte Energie Partagée.

Vous avez le choix de soutenir un projet ou une région en particulier, ou bien de laisser à Energie Partagée le soin de déterminer les projets ayant prioritairement besoin d'un soutien.

